



Héritage enfants / petits enfants

Par Anglr

Bonjour, suite au décès de mon frère je me pose une question quant à la succession de mon père à son décès : mon frère avait 2 enfants qui hériteront d'une part des biens de mon père, mais je ne sais pas comment se fera la répartition...

Si quelqu'un pouvait m'éclairer ce serait sympa !

Par Isadore

Bonjour,

Vos enfants viendront en représentation de votre frère, ils hériteront donc de sa part qu'ils se partageront entre eux. Si votre père décède sans laisser d'épouse ni de testament, vous aurez la moitié de ses biens et chacun de vos neveux un quart.

Par Anglr

Merci de votre réponse.